

Cent soixante-sixième session du Conseil

Organisation de la quarante-deuxième session de la Conférence

Le document intitulé «Organisation de la quarante-deuxième session de la Conférence», publié sous la cote CL 166/13, contient un certain nombre de propositions au sujet de l'organisation et des préparatifs de la prochaine session de la Conférence.

Le Conseil est invité à approuver la proposition de la Direction, qui suggère d'organiser la Conférence du 14 au 18 juin 2021, compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie mondiale de covid-19 et des réunions intergouvernementales de haut niveau prévues, et sachant que la Conférence de la FAO peut apporter une contribution importante au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et au pré-sommet.

Le Conseil est également invité à décider que la quarante-deuxième session de la Conférence se déroulera à distance en raison de la pandémie de covid-19 et des mesures prises pour y faire face. Les procédures spéciales qu'il conviendrait d'appliquer pour que la session de la Conférence puisse se tenir à distance figurent à l'*annexe A* du document.

Le Conseil est saisi des autres propositions présentées dans le document pour envisager de recommander leur approbation par la Conférence à sa quarante-deuxième session.

Les Membres sont invités à examiner trois modalités de vote pour la tenue d'une élection au scrutin secret dans le cadre d'une session à distance de la Conférence. Les possibilités, qui sont décrites à l'*annexe B* du document, sont les suivantes: i) un scrutin en ligne organisé par voie électronique au moyen d'un logiciel externe; ii) un vote en personne sur rendez-vous; iii) un scrutin par voie postale. Elles ont été présentées aux Membres à la réunion informelle tenue le 18 mars 2021 entre le Président indépendant du Conseil et les présidents et vice-présidents des groupes régionaux. Au cours de cette réunion, le Secrétariat a fourni de plus amples informations sur chaque modalité proposée et répondu aux demandes d'éclaircissements et aux préoccupations des Membres. Le Conseil est invité à examiner les modalités de vote et à formuler des orientations qui seront soumises à la Conférence, à sa quarante-deuxième session, pour approbation finale.

Un calendrier provisoire de la session figure à l'*annexe C* du document; il tient compte de la décision prise par le Conseil, à sa cent soixante-cinquième session, de tenir les réunions des Commissions I et II de manière consécutive, dans la mesure du possible.

Compte tenu des contraintes de temps liées à la tenue à distance de la Conférence, il est proposé d'examiner cinq points et cinq points subsidiaires inscrits à l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session de la Conférence au moyen d'une procédure de correspondance écrite, laquelle est énoncée en détail à l'*annexe A* («Procédures et dispositions spéciales relatives à la quarante-deuxième session de la Conférence»). L'objectif de cette procédure est de veiller à ce que l'examen de tous les points inscrits à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session de la Conférence soit achevé en temps voulu et de se fonder sur l'expérience positive acquise par d'autres organes directeurs lors de leurs sessions tenues à distance en 2020 et 2021.

Le Conseil est également invité à recommander que la Conférence approuve le sujet proposé pour le débat général et le thème biennal, à savoir «Transformation des systèmes agroalimentaires: de la stratégie à l'action». Il est proposé que, compte tenu de son importance, le sujet du débat général qui se déroulera au

titre du point 9 de l'ordre du jour de la Conférence soit aussi le thème biennal des sessions des organes directeurs en 2022-2023.

Le Conseil est invité à reporter à la quarante-troisième session de la Conférence l'organisation des tables rondes destinées à favoriser le dialogue orienté vers l'action entre les représentants de haut niveau, au vu des contraintes de temps liées à la tenue à distance de la prochaine session de la Conférence.

Enfin, le Conseil est appelé à désigner les membres du bureau de la quarante-deuxième session de la Conférence, à savoir le Président de la Conférence, le Président de la Commission I, le Président de la Commission II, trois vice-présidents de la Conférence, sept membres du Bureau et neuf membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

Le Conseil est également invité à recommander que la Conférence fixe la date limite de dépôt des candidatures pour l'élection au Conseil au 14 juin 2021 à 12 heures et que l'élection ait lieu le 17 juin 2021, étant donné qu'il est proposé d'organiser la Conférence du 14 au 18 juin 2021.

M. Rakesh Muthoo, Secrétaire général de la Conférence et du Conseil